



Séance du 29 avril 2026

## MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 23	Représentés : 6	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-039	Vote du budget principal 2026 de la Commune	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : <b>12 MAI 2026</b> Publication sur le site internet municipal le : <b>13 MAI 2026</b>
------------	---	--

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le dix-sept avril deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. CUTILLO, M. GUILLET, D. JARNIGON, P. VIDALOU, A. RUBIOLO, O. MORBELLI, W. PATERNA, N. TRONC, B. RIPOLL, V. BAUME, R. MOUNY, A. CHIABRANDO, S. ROCHEZ, M. RIBES, C. MARIE, A. DESLANDES, O. ILLOUZE, M.L. VOLAND, R. PEYROL.

EXCUSES : S. BOULINGUEZ représentée par D. BARBIER, L. MOREL représentée par A. RUBIOLO, S. BOURAS représentée par G. SORBA, N. FRATE représentée par D. CAMHI, S. MENEUT représentée par C. MARIE, J-M. ARNAUD représenté par M. CUTILLO.

Secrétaire de séance : A. CHIABRANDO

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-2 et suivants et L.2121-29,
- Vu le décret n°2012-1246 en date du 7 novembre 2012, modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu la délibération n°2026-022 constatant la tenue du Débat d'orientation budgétaire en date du 13 avril 2026,
- Vu le compte financier unique 2025 de la Commune adopté le 29 avril 2026 par la délibération n°2026-032,
- Vu l'affectation des résultats 2025 votée le 29 avril 2026 par la délibération n°2026-034,
- Vu la délibération n°2026-036 en date du 29 avril 2026 modifiant la délibération budgétaire spéciale n°2025-096,
- Vu la délibération n°2026-037 en date du 29 avril 2026, votant les taux des impôts locaux 2026,
- Vu le règlement budgétaire et financier de la commune, adopté en date du 20 mars 2023 par la délibération n°2023-014.
- Considérant la note de présentation du budget 2026,

- Considérant la Commission finances en date du 15 avril 2026 au cours de laquelle ont été étudiés le CFU 2025 et le projet de BP 2026 de la Commune,
- Considérant que les documents budgétaires ont été transmis aux conseillers municipaux 10 jours francs avant le vote du budget,
- Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel.

Les autorisations de programme et les crédits de paiement (AP/CP) en investissement

Avant le passage à la nomenclature comptable M57, la Commune délibérait chaque AP/CP par des délibérations spécifiques, prises avant l'adoption du budget.

La Préfecture a demandé que ces AP/CP soient intégrées dans le corps de la délibération votant le budget plutôt que de faire l'objet de délibération spécifique.

Il est rappelé que pour des raisons purement techniques, présentées dans la délibération n°2025-095, visée ci-dessus, et due à la circulaire préfectorale susvisée, certaines AP/CP avaient été artificiellement augmentées. La présente délibération revient sur les montants réels de ces AP/CP.

Les AP/CP suivants sont ou restent ouverts au BP 2026.

**AP/CP n°3 - Opération n°531 - Plateforme sportive de la Seigneurie**

Par la délibération n°2019-027 en date du 1<sup>er</sup> avril 2019, le conseil municipal ouvrait une AP/CP pour la construction d'une plateforme sportive, composée d'un grand gymnase et de 2 tennis couverts, au quartier de la Seigneurie.

Le montant de l'Autorisation de programme, actualisé 2025, est de **6.127.242,62 €TTC**

Considérant un problème d'odeur dans le hall du gymnase, cette opération n'a pas encore été clôturée.

Montant des Crédits de paiement (CP) en €TTC

Dépenses effectives en 2019	Dépenses effectives en 2020	Dépenses effectives en 2021	Dépenses effectives en 2022	Dépenses effectives en 2023	Dépenses effectives en 2024	Dépenses effectives en 2025	Crédits de paiement 2026
537.543,42	2.910.248,55	2.201.678,99	445.014,54	21.435,41	2.821,71	5.640,00	<b>2.860,00</b>

Cette AP-CP sera clôturée en 2027.

**AP/CP n°5 - Opération n°549 - Transformation salle Yves Montand – Espace culturel Antigone**

La Municipalité a transformé la salle Yves Montand en une véritable salle de spectacles : l'espace culturel Antigone. Les espaces extérieurs seront finalisés en 2026.

Montant de l'Autorisation de programme : **1.440.000 €TTC**.

Il était prévu de clôturer l'AP/CP n°05, Opération 549, au 31 décembre 2025, mais des travaux sur les extérieurs sont prévus pour l'année 2026, pour un montant de 57.000 €, et certains DGD ne sont pas encore clôturés.

### Montant des Crédits de paiement (CP) en €TTC

Dépenses effectives en 2022	Dépenses effectives 2023	Dépenses effectives 2024	Dépenses effectives 2025	Crédits de paiement 2026
7.603,20	31.314,00	448.951,40	635.954,99	<b>316.176,41</b>

Cette AP-CP devrait être clôturée en 2027.

### AP/CP n°4 - Opération n°551 - Extension du groupe scolaire

Le montant de l'Autorisation de programme voté au BP 2025 était de 3.754.914,52.

L'Autorisation de programme 2026 est augmenté à **4.100.000,00 €TTC** pour les raisons suivantes : installation de jeux dans la cour et de tableaux interactifs dans les classes, surcouts liés à l'amélioration des plafonds de la cantine, et pour tenir compte d'un possible surcout dû à un litige en cours avec la société SMCR, qui était titulaire du lot gros œuvre.

### Montant des Crédits de paiement (CP) en €TTC

Paiements effectifs 2021	Paiements effectifs 2022	Paiements effectifs 2023	Paiements effectifs 2024	Paiements effectifs 2025	Crédits de paiement 2026
77.924,46	340.499,66	1.760.086,24	1.061.302,94	259.037,48	<b>601.149,00</b>

### AP/CP n°7 - Opération n°607 - Parc de la Seigneurie

La Municipalité poursuit l'aménagement du parc de la Seigneurie avec des jeux, des bancs et des tables, de arbres...

Cette Autorisation de programme est inchangée pour 600.000 €TTC.

### Montant des Crédits de paiement (CP) en €TTC

Paiement effectif 2022	Paiement effectif 2023	Paiement effectif 2024	Paiement effectif 2025	Crédits de paiement 2026	Crédit de paiement 2027
24.762,00	73.237,66	95.358,00	0,00	<b>120.000,00</b>	286.642,34

### AP/CP n°6 - Opération n°609 - Extension du garage des ST

Construction de deux corps de bâtiments pour les services techniques.

Le montant de l'Autorisation de programme 2025 était de **605.610,81 €TTC**.

Il reste une faible somme à solder, notamment à cause de rejets de paiement par la Trésorerie.  
Cette opération sera clôturée en 2027.

Montant des Crédits de paiement (CP) en €TTC

Dépenses effectives 2022	Dépenses effectives 2023	Dépenses effectives 2024	Dépenses effectives 2025	Crédits de paiement 2026
17.014,80 €	21.391,42 €	430.384,59 €	124.210,66	12.609,34

**AP/CP n°8 - Opération n°642 - Réhabilitation de la salle du 4 Septembre**

La salle nécessite une réhabilitation complète, en particulier pour des raisons thermiques. L'équipe de maîtrise d'œuvre a été choisie, piloté par le cabinet d'architecture Atelier TR, et les travaux devraient commencer au second trimestre 2026.

Le projet a été revu courant 2025 et le nouveau montant de l'Autorisation de programme est de **2.000.000 €TTC**.

Montant en €TTC

Paiement effectif 2023	Paiement effectif 2024	Paiement effectif 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
46.504,12	0,00	32.387,50	400.000,00	1.521.108,38

**AP/CP n°9 - Opération n°646 – Etudes préalables réhabilitation cave coopérative**

Les études préalables en vue de la réhabilitation de la cave coopérative continuent, réalisé avec un groupement d'études piloté par le bureau d'études Premices. Nous sommes aussi assistés par l'Etat (Agence nationale de cohésion des territoires - ANCT) dans le cadre d'une étude spécifique sur le projet de tiers-lieux.

L'Autorisation de programme est de **360.000 €TTC**.

Montant en €TTC

Paiement effectif 2023	Paiement effectif 2024	Paiement effectif 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
6.494,40	31.710,00	58.240,00	55.000,00	208.555,60

**AP/CP n°10- Opération n°648 - Réhabilitation de la piscine municipale**

Les travaux de réhabilitation de la piscine municipale, du point de vue fonctionnel sont terminés.

Le montant de l'Autorisation de programme reste de 816.022,95 €TTC (à confirmer).

Il ne reste qu'un solde à payer pour de l'isolation.

Cette AP-CP devrait être clôturée en 2027.

Montant de CP en €TTC

Païement effectif 2023	Païement effectif 2024	Païement effectif 2025	Crédits de paiement 2026
0 *	124.322,95	678.448,54	13.251,46

\* La maîtrise d'œuvre a été inscrite sur l'opération 626.

#### **AP/CP n°11 - Opération n°666 - Centrale photovoltaïque sur le parking du stade**

Les travaux de construction et de raccordement de l'ombrière photovoltaïque sont terminés.

Il reste à réaliser la procédure administrative avec ENEDIS et EDF pour finaliser la partie financière de la baisse des factures d'énergies et la revente du surplus.

Cette centrale photovoltaïque couvrira la totalité des besoins diurnes en électricité pour tous les sites municipaux, et générera un surplus qui sera vendu.

Le retour sur investissement sera de l'ordre de 6 ou 7 ans (durée variable en fonction de l'évolution du prix de l'électricité).

Le montant de l'Autorisation de programme est inchangé à **400.000 €TTC**.

Montant des CP en €TTC

Dépenses effectives 2024	Dépenses effectives 2025	Crédits de paiement 2026
0 €	25.519,20	374.480,80

#### **AP/CP n°12 - Opération n°705 – Mise aux normes et extension de la crèche**

La réglementation oblige les collectivités à mettre aux normes les équipements d'accueil de petite enfance. De nombreux réaménagements intérieurs sont nécessaires dans la crèche Lou Cannat'iou pour obtenir une meilleure fonctionnalité des espaces. Il a été décidé de construire une extension du bâti par la même occasion pour augmenter la capacité d'accueil de 6 places, et d'améliorer aussi l'efficacité énergétique du bâtiment.

Les travaux pourraient commencer au second semestre. Cependant, la programmation des travaux en site occupé est difficile et le planning prévisionnel est encore incertain.

Le montant de l'Autorisation de programme est de 1.100.000 €TTC.

Montant des CP en €TTC

Crédits de paiement 2026	Crédit de paiement 2027	Crédit de paiement 2028
50.000	900.000	150.000

#### **AP/CP n°13 - Opération n°716 – Salle REVOL - Amélioration**

L'état de la salle REVOL, aussi appelé « foyer », nécessite une remise en état générale : toiture, sol, isolation, cuisine, etc.

Il est proposé de créer une Autorisation de programme d'un montant de 250.000 €TTC.

**Montant des CP en €TTC**

Crédits de paiement 2026	Crédit de paiement 2027	Crédit de paiement 2028
70.000	150.000	30.000

**AP/CP n°14 - Opération n°738 – Réaménagement de la Mairie**

La Mairie va faire l'objet d'un réaménagement afin de la rendre plus accueillante pour le public et de réaménager plusieurs espaces de travail.

Il est proposé de créer une Autorisation de programme d'un montant de 250.000 €TTC.

**Montant des CP en €TTC**

Crédits de paiement 2026	Crédit de paiement 2027	Crédit de paiement 2028
100.000	120.000	30.000

**Pièce jointe :**

- La maquette budgétaire complète.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE :**

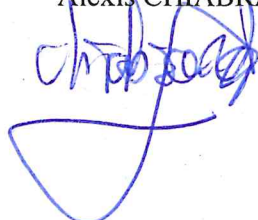
- De voter le budget 2026 incluant des modifications de certaines AP-CP, comme présenté ci-dessus,
- De constater que le nouvel équilibre du budget 2026, présenté la maquette budgétaire jointe, s'équilibre de la façon suivante.

	Dépenses 2026	Recettes 2026
Fonctionnement	7.212.052,82	7.212.052,82
Investissement	4.338.725,20	4.311.612,21
<b>TOTAL</b>	<b>11.550.778,02</b>	<b>11.523.665,03</b>

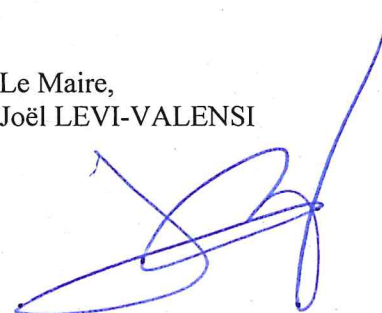
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application «Télérecours citoyen» accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,  
Alexis CHIABRANDO



Le Maire,  
Joël LEVI-VALENSI



# ARRETE ET SIGNATURES

BP 2026

MAIRIE ST CANNAT - ST-CANNAT BUDGET COMMUNAL

28/04/2026 16:50 Page 1 / 3

### Présentation

Présenté par le Maire,  
A Saint-Cannat, le 30/04/2026  
Le Maire



### Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session 28/04/26  
A Saint-Cannat, le 27/04/2026

### Votes

Nombre de membres en exercice :	09
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	39
Pour :	29
Contre :	0
Abstention :	0

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 17/04/2026

### Signataire

--- MAIRE -- LEVI VALENSI JOEL	
-- ADJOINT 01 - CAMHI DOMINIQUE	
-- ADJOINT 02 - SORBA GUILLAUME	
-- ADJOINT 03 - BARBIER DANIELE	
-- ADJOINT 04 - CUTILLO MICKAEL	
-- ADJOINT 05 - GUILLET MONIQUE	
-- ADJOINT 06 - JARNIGON DIDIER	
-- ADJOINT 07 - BOULINGUEZ SYLVIE	
-- ADJOINT 08 - MORBELLI OLIVIER	
- CMD - VIDALOU PAUL	
- CMD - RUBIOLO AUDREY	
- CMD - MENEUT SABINE	
- CMD - TRONC NADIA	

# ARRETE ET SIGNATURES


BP

2026

MAIRIE ST CANNAT - ST-CANNAT BUDGET COMMUNAL

28/04/2026 16:50

Page 2 / 3

Signataire	
- CMD - PATERNA WALTER	
- CMD - RIPOLL BRUNO	
- CMD - BAUME VANESSA	
- CMD - BOURAS SABRINA	
- CM - MOUNY ROMAIN	
- CM - MOREL LAURIANE	
- CM - CHIABRANDO ALEXIS	
- CM - ARNAUD JEAN MICHEL	
- CM - ROCHEZ SANDRINE	
- CM - RIBES MATHIEU	
- CM - FRATE NATHALIE	
- CM - MARIE CHRISTIAN	
- CM - DESLANDES AMELIE	
- CM - ILLOUZE OLIVIER	
- CM - VOLAND MARIE LORRAINE	
- CM - PEYROL ROMAIN	

ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

MAIRIE ST CANNAT - ST-CANNAT BUDGET COMMUNAL

28/04/2026 16:50

Page 3 / 3

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12 mai 2026, et de la publication le

13 mai 2026



A Saint-Cannat, le

30/04/2026

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.




Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

 Imprimer  Imprimer l'acte avec le tampon AR  Envoyer

2026-039

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2026-05-12T14-32-43.03 ( MI269723699 )

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260429-2026-039-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Vote du budget principal 2026 de la Commune

Date de décision : 29/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2026-039 Vote du budget principal 2026 de la Commune.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes : [DOCBUDGCOM-21130091800011-013103-BP-2026-12052026000000.XML](#) Type PJ : 21\_DA - Décision arrêtant le projet

Annuler Classe

Préparé  
Transmis  
Accusé de réception

Date 12/05/26 à 14:32  
Date 12/05/26 à 14:32  
Date 12/05/26 à 14:43

Par ELSENHEIMER Sophie  
Par ELSENHEIMER Sophie